



Communiqué de presse

La violence entre partenaires : pas uniquement un problème d'ordre privé

Bruxelles, le 22 septembre 2017 – L'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes présente aujourd'hui les résultats de l'enquête intitulée « La violence entre partenaires vous suit-elle jusqu'au travail ? ». Cette enquête, menée auprès d'environ 2000 travailleurs belges, montre que la violence entre partenaires a un impact sur le fonctionnement d'une victime et de ses collègues. 72,9 % des victimes déclarent que les violences subies ont eu un impact sur leur travail. Pour 7,8 % d'entre elles, le (l'ex-)partenaire s'est même rendu sur leur lieu de travail. Les chiffres confirment que la violence entre partenaires n'est pas uniquement un problème d'ordre privé et que tout employeur peut être confronté à ces conséquences. En outre, l'environnement de travail pourrait également jouer un rôle dans la lutte contre la violence entre partenaires.

L'impact de la violence entre partenaires sur l'environnement de travail en quelques chiffres

28 % des répondants ont indiqué avoir été victimes de violence entre partenaires, dont 8,2 % au cours des 12 derniers mois. 72,9 % de ces victimes ont déclaré que les violences subies avaient eu un impact sur leur fonctionnement au travail. Ces victimes étaient principalement fatiguées (30,7%), distraites (29%) ou mal sur le plan physique/mental (21,2%). 40,8 % des travailleurs confrontés à la violence entre partenaires indiquent que celle-ci fût à l'origine d'un certain absentéisme. 29 % des victimes ont reçu des appels téléphoniques ou des messages violents, et pour 7,8 % d'entre elles, le (l'ex-) partenaire s'est rendu sur leur lieu de travail. Une victime témoigne : « *[mon (ex-)partenaire représentait une] menace au travail, mes supérieurs ne pouvaient pas le contrôler* ».

L'enquête montre également que les collègues sont souvent préoccupés par la situation empreinte de violence que leur collègue vit à la maison (28,5 %). Environ 10 % ont déclaré que leur travail en était affecté. Un-e collègue d'une victime témoigne dans l'enquête: « *Le plus compliqué à gérer, parfois, c'est le fait que le/la collègue fonctionne moins bien, mais qu'il/elle a besoin de travailler (pour s'éloigner de la maison). C'est pénible en tant que collègue (de devoir effectuer son travail alors que notre charge de travail est déjà élevée), mais [nous faisons] cependant [preuve de] compréhension face à la situation* ».

La violence entre partenaires peut aussi avoir des conséquences pour les employeurs, comme l'indique Kris Peeters, Vice-Premier Ministre et Ministre de l'Emploi : « *La violence entre partenaires a un impact énorme sur notre société. Évidemment, elle engendre avant tout une souffrance humaine particulièrement grande. Mais cette problématique a également un impact social et économique plus large. En Belgique, les absences, les interruptions et le stress causés par la violence entre partenaires entraînent une perte de production de 288 millions d'euros par an. Nous disposons déjà d'une loi très solide en matière de bien-être au travail. Il n'est donc pas nécessaire de créer des règles supplémentaires. J'encourage par contre les entreprises à permettre à leurs services sociaux,*

psychologues et médecins du travail de venir en aide aux victimes de violence entre partenaires. Ils peuvent donner des conseils vitaux et orienter les victimes vers des institutions spécialisées. Cette enquête doit permettre d'ouvrir les yeux. La Belgique est un précurseur en la matière. Nous sommes le deuxième pays européen à avoir réalisé cette enquête. Il est maintenant temps de se mettre au travail et de s'attaquer à ce problème. C'est dans l'intérêt des victimes ET dans celui de toute entreprise qui souhaite maintenir sa productivité. »

Une approche spécifique pour la violence entre partenaires

63,9 % des répondants considèrent qu'une approche de la violence entre partenaires sur le lieu de travail peut constituer une opportunité. Selon eux, des mesures de sensibilisation et de formation, une écoute attentive, une politique de sécurité ou un congé pourraient réduire les conséquences de la violence entre partenaires sur le lieu de travail.

Michel Pasteel, Directeur de l'Institut pour l'égalité des femmes et des hommes, explique que la violence entre partenaires nécessite une approche spécifique : *« Contrairement aux autres situations personnelles susceptibles d'avoir un impact sur le lieu de travail, la violence entre partenaires est encore un sujet tabou, tant pour les victimes que pour les auteurs. Le seuil à franchir pour chercher de l'aide est par conséquent élevé. Disposer d'une approche pragmatique simple, consistant par exemple à bien orienter les personnes concernées et à leur offrir une oreille attentive, peut déjà signifier beaucoup pour les travailleurs touchés par la violence, et pour leurs collègues ».*

« La violence entre partenaires est un problème majeur. Elle est sous-estimée et difficile à aborder. » ajoute Zuhail Demir, Secrétaire d'État en charge de l'Égalité des Chances. *« Les victimes en subissent les conséquences jusque sur leur lieu de travail : elles se sentent fatiguées, ont des problèmes de concentration et sont souvent absentes. Je lutte contre la violence entre partenaires en apportant mon soutien aux Family Justice Centers et en mettant de bonnes informations à disposition. Le fait de s'attaquer au problème sous différents angles permet aux victimes de trouver plus rapidement et plus facilement de l'aide. »*

Des politiques et des bonnes pratiques en la matière ont déjà été mises en place à l'étranger. C'est pourquoi l'Institut organise ce vendredi une conférence internationale lors de laquelle la Confédération Européenne des Syndicats, l'Organisation internationale du Travail et la Corporate Alliance Against Domestic Violence prendront la parole. Cette conférence marque le début de la future politique potentielle dans le cadre de laquelle les employeurs belges (des secteurs public et privé) participeront à la lutte contre la violence entre partenaires. Lors de cette conférence, les propositions de recommandations de l'Institut en la matière feront l'objet d'une discussion.